

REGLEMENT DE JEU

ARTICLE 1 – CONDITION DE PARTICIPATION

La participation au présent jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement et des lois et règlements en vigueur en France.

Le règlement est consultable et téléchargeable sur le site de FUNBOX FRANCE.

Toute participation non conforme entraînera son annulation automatique.

Le jeu est gratuit, sans obligation d'achat, ouvert exclusivement aux personnes physiques, majeures au sens de la réglementation française, résidant légalement en France Métropolitaine.

ARTICLE 2 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, les candidats devront remplir un formulaire de participation qui sera disponible sur le site de FUNBOX France à l'adresse suivante : www.funboxpark.com/fr/

La participation est gratuite, sans obligation d'achat et nécessite juste, pour les participants, de remplir en ligne un formulaire de participation.

Pour être valide, le formulaire doit être rempli en ligne sur la période allant du jeudi 26 février au dimanche 8 mars 2026 à minuit (00h00).

La participation est strictement personnelle et limitée à une seule participation par personne.

La société FUNBOX FRANCE se réserve le droit d'exclure tout participant en cas de participation multiple, de fraude ou d'utilisation de prête-noms.

Les membres du personnel de FUNBOX FRANCE, ainsi que toute personne ayant participé à l'organisation du jeu, ne peuvent pas participer.

ARTICLE 3 – MODALITES DE SELECTION

Il est effectué un tirage au sort parmi l'ensemble des participations recueillies au plus tard le 8 mars 2026 à minuit (00h00), sous réserve de la sélection visée au paragraphe suivant.

Préalablement à cette sélection, les participations multiples, frauduleuses, non autorisées, utilisant un prête-nom ou ne répondant pas aux conditions fixées par le présent règlement, seront retirées des participations pouvant être tirée au sort.

Les gagnants seront annoncés à la date du lundi 9 mars 2026.

Le tirage au sort sera effectué via une plateforme dédiée et certifiée, garantissant la transparence et l'impartialité de la sélection, conformément aux exigences légales en vigueur.

Ils seront contactés par téléphone ou par courriel, aux numéros et adresses mentionnées sur le formulaire de participation.

En l'absence de réponse du gagnant dans un délai de 48 heures ou dans l'hypothèse d'un refus de prix par le gagnant, un autre tirage au sort sera effectué.

Le gagnant devra indiquer dans le délai prévu au paragraphe précédent son acceptations du prix en communiquant ses données personnelles et celles de ses accompagnateurs qui peuvent être mineurs, à condition qu'il dispose de l'autorité parentale sur eux. Il devra indiquer son nom complet, le numéro d'identité et l'adresse postale de chacun d'entre eux, ainsi que l'adresse électronique et le numéro de téléphone du gagnant. Si le gagnant ne dispose pas de l'autorité parentale et/ou de la garde du mineur, il devra fournir une autorisation expresse et écrite des personnes qui en ont la garde.

ARTICLE 4 – PRIX

La participation au présent jeu permet de participer au tirage au sort permettant de gagner un PACK VIP.

Deux gagnants seront tirés au sort.

Un PACK VIP comprend :

- 4 billets permettant l'accès aux installations Funbox Westfiedl Rosny 2 ;
- Un lot de chaussettes FUNBOX ;
- Une boisson rafraichissante par personne ;
- Un fast Pass permettant d'éviter l'attente par personne ;
- Accès à la zone VIP de repos ;
- Mise à disposition d'un casier privé.

Le lot est personnel, nominatif, non cessible et non échangeable contre une somme d'argent.

La société FUNBOX FRANCE ne saurait être tenue responsable de l'usage du lot après sa remise.

Les frais de déplacement et autres éventuels frais liés à la participation à l'événement sont à la charge du Gagnant.

ARTICLE 5 – FRAIS DE CONNEXION

La participation au jeu n'entraîne aucun remboursement des frais de connexion.

ARTICLE 6 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

La société FUNBOX FRANCE ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

La participation implique la connaissance des risques liés à Internet (interruptions, dysfonctionnements, pertes de données...).

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD pour la gestion du jeu et la réalisation de statistiques anonymisées.

La conservation des données est pour une durée de 6 mois.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à :

info@funboxpark.com

Les données des gagnants pourront être transmises aux entreprises fournissant les services composant le prix dans le seul but de gérer les réservations.

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques et éléments visuels cités sont protégés. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est interdite.

ARTICLE 9 – LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige non résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris. Toute réclamation devra être formulée dans un délai de 30 jours à compter du début du jeu.